

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

## COMMUNE DE SPRIMONT

### PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)  
Le 17 avril 2023 à 20h00 (AC Sprimont – 20h)

**Membres de la CLDR : présents (P), absents (A), excusés € ou donnée incomplète (X)**

Président			
P	Luc DELVAUX	A	Pascale UMMELS
Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Luc BOZET	A	Emmanuel GATHY
E	Laure MALHERBE	E	Daniel COLIENNE
A	<del>Hubert BROERS</del> -> Michel BEAUFAYS	A	Olivier ROUXHET
Citoyens membres			
Effectifs		Suppléants	
A	Claude ANCIEN	E	Bruno KHUAT-DUY
A	Dimitri BAILLIEN	A	Yvon CROSSET
A	Nicolas CAHAY	P	Pierre DYKMANS
P	Alfred DEBARSY	E	Marie-Françoise JACOT
A	Christiane DELMAL	A	Sylvie VERPOORTEN
A	Raphaël DEPOSSON	A	Patrick BROCHARD
A	Anne DUMOULIN	A	Alain HENRY de HASSONVILLE
A	Julie BOUCHAT	A	Yvette SEPULCHRE
A	Sylvie HILGERS	P	Pierre DUCHATELET
P	Christine JAMINON	A	Philippe UBAGHS
A	Willy LEGROS	A	Marc DUCHENE
P	Alphonse PIQUERAY	P	Didier THONON
Employée administrative référent PCDR			
P	Lola DEMBLON		
Agents PCDR du GREOVA			
P	Julie NOËL		

#### Ordre du jour :

1. Introduction par M. DELVAUX, Président de la CLDR et Bourgmestre
2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de la CLDR (22/06/2022)
3. Planning 2023-2024
4. Situation actuelle du processus PCDR
5. Démission de M. Hubert BROERS
6. Divers

## Déroulement de la réunion

### 1. Introduction

M. DELVAUX introduit la réunion et remercie chaque membre d'être présent pour cette première réunion CLDR de l'année 2023.

### 2. Approbation du PV de la réunion du 22 juin 2022

Mme JAMINON émet une remarque quant à la justification du lot pour la FP12 : « GOMZE-ANDOUMONT, Créer une zone de convivialité à proximité de la salle de village du Tille ». En effet, il est indiqué que la salle est louée dix à quinze fois par mois, ce qui n'est pas correct. Il serait plutôt question de quatre locations par mois. La correction sera faite. Tous les membres approuvent, à l'unanimité, le PV du 22/06/2022. Dont acte.

### 3. Planning 2023-2024

**17 Avril 2023 : faire un état des lieux de l'avancement de l'élaboration du PCDR (CLDR).**

**Mai 2023** : prévoir le budget pour la désignation d'un auteur de projet (réalisation des fiches du lot 1) dans la modification budgétaire de mai 2023. En effet, toutes les fiches du lot 1 doivent faire l'objet de pré-études, pré-estimatifs. Lancement du marché public pour la désignation d'un auteur de projet. Pour effectuer ces études, il serait question d'environ 2.400€/fiche HTVA.

**Juin 2023** : approuver la modification budgétaire (tutelle). Attribution du marché d'auteur de projet.

**Fin 2023** : poursuivre le travail (auteur de projet).

#### **Courant 2024 :**

- Mettre à l'étude les fiches classées en lot 1 ;
- Réunir plusieurs fois la CLDR ;
- Lancer les démarches pour validation du PCDR ;
- Présenter le PCDR devant le PAT, Pôle d'Aménagement du Territoire ;
- Recevoir l'approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon.

Pour rappel, nous sommes à la 5<sup>ème</sup> partie de l'élaboration (écriture) d'un PCDR. Voici les six étapes du document :

- 1) Analyse socio-économique
- 2) Consultation citoyenne
- 3) Diagnostic partagé
- 4) Défis & objectifs de développement
- 5) **Fiches-projets**
- 6) Tableau récapitulatif

Julie NOËL rappelle que le processus peut, en effet, être long mais qu'il ne faut pas se décourager, la concrétisation du travail jusqu'ici réalisé se rapproche.

#### 4. Situation actuelle du processus PCDR

Lola DEMBLON explique le problème administratif rencontré. En effet, la commune n'a pas reporté le budget pour la désignation d'un auteur de projet pour la réalisation des fiches du lot 1. Il faudra donc prévoir ce budget dans la modification budgétaire du mois de mai 2023. La cellule marché public attend donc avant de lancer le marché, puisqu'il ne pourra être attribué qu'une fois la modification budgétaire approuvée par la tutelle, en juin 2023. Le processus a donc pris un peu de retard.

Les membres de la CLDR s'interrogent quant au délai avant l'approbation du PCDR. Il est à espérer, sans imprévus, que le PCDR soit approuvé courant du premier semestre 2024. M. THONON interroge l'agent quant aux étapes encore préalables avant l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. Julie NOËL lui répond en les énonçant :

- Convocation de la CLDR puis du Collège communal pour approbation du document PCDR ;
- Envoi, via le guichet des pouvoirs locaux, d'un exemplaire numérique du document PCDR avec les deux approbations (point ci-dessus) au Développement Rural (DR) pour avis favorable ;
- Attente communale (15 jours calendrier) de la réponse favorable ou non du DR quant à la recevabilité du PCDR ;
- Si avis favorable (document PCDR est déclaré complet), le DR dresse un procès-verbal de recevabilité pour présentation du PCDR au PAT (le Pôle d'Aménagement du territoire est l'organe régional qui exerce la compétence consultative générale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie) ;
- Convocation du Conseil Communal pour approbation du document PCDR (reconnu recevable) ;
- Contact avec le PAT afin d'organiser la distribution du dossier et d'en fixer la date de présentation ;
- Présentation du PCDR (et de sa fiche 1.1) au PAT ;
- Approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon ;
- Réunion de coordination pour lancer la réalisation de la fiche 1.1.

#### 5. Démission de M. BROERS

M. DELVAUX annonce la démission de M. BROERS. Celle-ci a été émise, par mail, en date du jeudi 23 février 2023. M. BROERS est parti de son plein gré. Il faisait partie du quart communal (= mandataires communaux) et doit être remplacé par quelqu'un de son parti, c'est-à-dire du MCS « Mouvement Citoyen de Sprimont ». Son remplaçant est Michel BEAUFAYS, anciennement son suppléant. M. Michel BEAUFAYS devenant effectif, c'est Olivier ROUXHET qui le suppléera. Un point est inscrit au Conseil communal de fin avril pour modifier la composition de la CLDR. Tous les membres approuvent, à l'unanimité, ces changements. Dont acte.

#### 6. Divers

##### 6.1 ROI : Nouvelle mouture

En date du 22 février 2023, vous aviez reçu un mail de la part de la commune concernant, notamment, une note de cadrage envoyé par la Direction du développement rural à destination de l'Administration et des organismes accompagnateurs. Nous vous revenons au sujet de ce point qui a été validé le jeudi 2 mars (l'absence de réponse du mail valait approbation).

**Art.18** Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

Formellement, une approbation de la CLDR par vote est indispensable aux seules étapes suivantes :

- Lors de l'élaboration du PCDR :
  - Approbation du PCDR en vue de solliciter l'avis de recevabilité auprès de la Direction du développement rural, pour ensuite le présenter à l'avis du Pôle d'Aménagement du territoire et à l'approbation du GW.
  
- Lors de la mise en œuvre du PCDR :
  - Approbation d'une demande de convention ;
  - Approbation du dossier d'addendum ;
  - Approbation de la demande pour un budget participatif

Cet ajout à l'article 18 évite, en cas de quorum non atteint, de devoir réunir à nouveau la CLDR dans les 15 jours pour revoir des éléments qui ne sont pas primordiaux et donc perdre du temps inutilement. Par contre, en cas de vote essentiel et indispensable pour l'élaboration et la mise en œuvre du PCDR, le principe de quorum reste, bien entendu, effectif (pour rappel, hors mandataires communaux).

M. THONON émet une remarque à ce sujet. Il insiste sur le fait que la notion de quorum soit conservée lors de prises de décisions importantes. Julie NOËL, agent au GREOVA, le rassure sur ce point en lui confirmant qu'en cas de vote déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre du PCDR (ci-dessus en gris clair), le quorum sera toujours requis. S'il n'y a pas assez de membres, une seconde CLDR avec le même ordre du jour sera prévue, dans les quinze jours, afin de permettre à un maximum de membres d'être présents pour voter. Mme JAMINON demande s'il est possible de voter par mail ou réunir les membres en visio. Julie NOËL explique que le processus PCDR repose sur la consultation citoyenne, sans ces nombreuses rencontres en présentiel, on perdrait l'essence même du processus. Cependant, en cas de situations exceptionnelles telles que la crise Covid-19, des réunions en visioconférence pourraient être envisagées. Tous les membres prennent bien connaissance de ce nouvel article et n'ont pas de remarques supplémentaires à ajouter.

## **6.2 Fiche 1.1 BANNEUX, Rénover énergétiquement la Maison des Jeunes et aménager des infrastructures conviviales à l'arrière du bâtiment**

Pour rappel, il était principalement prévu dans cette fiche de :

- Améliorer les sanitaires (installation d'un WC PMR) ;
- Renforcer les normes sécuritaires exigées par les pompiers ;
- Prévoir la rénovation énergétique du bâtiment : réfection de la toiture, placement de nouveaux châssis et isolation des murs ;
- Renforcer la convivialité de l'espace via quelques aménagements extérieurs : d'ordre environnemental (plantation d'arbres fruitiers, installation d'un potager collectif) ou d'ordre du divertissement (terrain de pétanque, tables, bancs, modules fitness, etc.).

Dans le cadre du plan de relance de la Wallonie, la Région a lancé un appel à projets UREBA exceptionnel pour la rénovation énergétique des bâtiments. La commune de Sprimont a donc répondu à cet appel et rentré plusieurs projets :

- Rénovation énergétique du bâtiment de l'Administration communale de Sprimont ;
- Rénovation énergétique du bâtiment de la Maison des jeunes de Banneux ;
- Création d'une crèche à Sendrogne.

La commune a reçu une promesse de subsides pour ces trois projets précités. Les travaux de rénovation seraient donc réalisés via ce subside et plus rapidement que via le PCDR. Il ne semble, dès lors, plus pertinent, vu les travaux importants de rénovation qui vont être engagés prochainement dans le bâtiment, de garder cette fiche en l'état dans le PCDR.

Des changements à effectuer ont été proposés en séance :

- **Transition du lot 1 au lot 2** : il est proposé de revoir la fiche-projet 1.1 du PCDR à la baisse, en tenant compte des travaux qui vont y être faits prochainement. Vu les changements importants à apporter à la fiche, il s'avère plus judicieux de transférer celle-ci en lot 2. En effet, la fiche 1.1 est la fiche la plus importante, elle sera la première à bénéficier de subsides et être réalisée via le PCDR ;
- **Modification de l'intitulé et du contenu de la fiche** : Lola DEMBLON conseille d'organiser une réunion avec la Maison des Jeunes afin de tenir compte de leurs envies en termes d'aménagements intérieurs et/ou extérieurs (ex. : aménager le terrain de sport situé à l'arrière, prévoir un préau plus grand et fonctionnel, etc.) et ainsi revoir son contenu ;
- **Définition de la nouvelle fiche 1.1** : la fiche 1.1 devenant une fiche du lot 2, il est primordial de la remplacer. Les fiches présentées dans le lot 1 ont été passées en revue lors de cette séance afin que les membres puissent choisir, en toute connaissance de cause, la nouvelle fiche 1.1 qui portera leur PCDR devant le PAT, Pôle d'Aménagement du territoire.

Tous les membres approuvent, à l'unanimité, ces changements proposés. Dont acte.

### 6.3 Définition de la nouvelle fiche-projet 1.1 du PCDR

La fiche *BANNEUX, Rénover énergétiquement la Maison des Jeunes et aménager des infrastructures conviviales à l'arrière du bâtiment* nouvellement dans le lot 2, voici les trois fiches qui pourraient potentiellement prendre sa place :

- 1.2 SENDROGNE, créer une zone de convivialité au cœur du village ;
- 1.3 FLORZE, remplacer l'actuelle salle de village « La Renaissance » par un véritable espace convivial à destination de tous les citoyens ;
- 1.4 GOMZE-ANDOUMONT, créer une zone de convivialité à proximité de la Salle de village du Tilleul.

Mme JAMINON propose de remonter la fiche 1.2 en 1.1. Tous les membres sont unanimes sur le fait que la fiche 1.3 Florzé pallie le manque de convivialité tandis que les deux autres fiches apportent une plus-value à des éléments existants. Il paraît donc opportun et nécessaire même de mettre la fiche 1.3

en 1.1 afin de recréer un lieu fédérateur à Florzé. D'autant plus que, suite à la mise à l'arrêt de la salle en 2022, l'asbl qui s'en occupait s'est dissoute depuis. Des travaux de réfection auraient déjà dû être faits il y a plus de 15 ans mais cela n'est plus suffisant à l'heure actuelle. Refaire une nouvelle salle à l'endroit où elle était placée et comme elle était construite ne sera plus possible :

- Le terrain actuel est trop près d'une voirie régionale, le SPW impose une certaine marge de recul qu'il n'est pas possible de respecter ;
- Une salle de village nécessite une trentaine de places de parking, impossibles à cet endroit ;

Il a été envisagé de refaire cette salle, ailleurs, à Florzé, malheureusement, il n'y a que peu voire pas de terrains communaux à proximité. Une autre formule sera donc de mise ; un grand préau type halle (ex. : Halle de Deigné à Aywaille).

Voici les résumés des trois fiches du lot 1 concernées :

### **1.2 SENDROGNE, créer une zone de convivialité au cœur du village. -> Fiche 1.2**

Le projet consiste à offrir aux citoyens la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur. Concrètement, le lien social intergénérationnel sera insufflé à cet espace par les initiatives suivantes :

- Conserver de l'espace au centre de la place pour le Petit marché de Sendrogne, ainsi que pour les divers événements qui y sont organisés ;
- Installer des jeux pour adultes de tout âge ;
- Placer des sculptures du CIP, Centre d'Interprétation de la Pierre, avec des panneaux explicatifs ;
- Placer un potager surélevé ou au sol (cf. Les Incroyables Comestibles<sup>1</sup>) ;
- Planter des haies d'arbustes fruitiers ; -> *à définir avec le service plantation de la commune : gaspillage, essences à privilégier, etc.*
- Installer un hôtel à insectes + un panneau ludique et didactique + des fleurs polinisatrices ;
- Créer un espace couvert opportun pour davantage de convivialité et pour faire face aux intempéries (à proximité des jeux pour enfants et/ ou de l'arrêt de bus) ;
- Installer une boîte à livres ;
- Imaginer un lien, une collaboration avec le four à pains ;
- Placer des racks à vélos ;
- Réhabiliter la fontaine qui y était placée ; -> *fosses septiques qui se repiquent dans le ruisseau, à voir avec l'Auteur de projet.*
- Créer une zone « terrain de basket/football » ;
- Etc.

### **1.3 FLORZE, remplacer l'actuelle salle de village « La Renaissance » par un véritable espace convivial à destination de tous les citoyens. -> Fiche 1.1**

Il s'agirait d'abattre le bâtiment accueillant la salle de village La Renaissance. Au sein de l'espace (terrain nu après démolition), il serait opportun d'aménager une infrastructure avec des aménagements susceptibles de proposer diverses activités à tous les citoyens, et particulièrement aux habitants de Florzé qui sont décentralisés par rapport au centre de Sprimont où se déroulent la majeure partie des activités. Les aménagements prévus seraient les suivants :

- Un préau où il serait possible de s'abriter en cas de pluie, assez grand pour accueillir de petites fêtes comme celle des voisins ;
- Des terrains de pétanque ;

---

<sup>1</sup> Mouvement mondial d'innovation sociale, lancé en 2008, par un groupe citoyen de *Todmorden* (ville de 15 000 habitants du nord-ouest de l'Angleterre), et dont l'objectif vise à créer une abondance gratuite de nourriture à partager.

- Un potager collectif ;
- Des bancs, tables, poubelles ;
- Des racks pour vélos ;
- Quelques marquages au sol en guise de places de parking en bord de voirie ;
- Un espace barbecue ;
- Etc.

#### **1.4 GOMZE-ANDOUMONT, créer une zone de convivialité à proximité de la Salle de village du Tilleul. -> Fiche 1.3**

Le projet consiste à offrir aux Andoumontois la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur. Il s'agirait d'aménager les abords de la salle de village (la Salle du Tilleul) en une zone conviviale. Afin de renforcer l'utilisation du lieu et de le transformer en une zone conviviale de loisirs à destination d'un large public, des aménagements extérieurs sont nécessaires. Concrètement, le lien social intergénérationnel ainsi que l'attractivité des lieux seraient insufflés à cet espace par ces aménagements :

- Un espace de rencontre (table, bancs, pergola, barbecue, etc.) ;
- Un terrain multisports ;
- Un parcours vitae ;
- Deux espaces barbecue (un pour la salle/ un pour l'espace convivial) ;
- Une aire de stationnement délimitée comprenant un système pour parquer les vélos ;
- Des modules de jeux pour tous les âges ;
- Des dispositifs favorisant la biodiversité locale et la rencontre ;
- Une verdurisation de l'espace ainsi que du parking de la salle ;
- Etc.

#### **6.4 Proposition : ajout d'une nouvelle fiche-projet à Dolembreux (LOT 2)**

Lors des groupes de travail, un citoyen avait proposé d'aménager une plaine de jeux à Dolembreux. Le Comité de village, très actif et demandeur, est revenu vers la commune avec cette idée de développer une plaine de jeux dans le village. Le service environnement a également été sollicité pour avis. En effet, le Comité souhaiterait, en plus de la création d'une plaine de jeux, créer un cheminement piéton reliant l'école au centre du vieux village. Deux endroits seraient possibles pour la création de cette plaine de jeux :

- Sur le terrain appartenant à la Fabrique d'église (*! la commune doit en être propriétaire pour que le projet y voit le jour*) ;
- À l'arrière de l'école de Dolembreux.

La grande parcelle derrière l'école est communale et l'agriculteur serait enclin à laisser une bande de terrains pour le cheminement piéton. Il faudra que la commune acquière une ou deux petites parcelles privées. Des négociations seraient, dès lors, nécessaires. L'accessibilité de l'école, pour la mobilité douce, est une problématique à Dolembreux.

Tous les membres approuvent, à l'unanimité, l'ajout de cette nouvelle fiche. Dont acte.

Une question est posée quant à la position de cette fiche dans le lot 2. Théoriquement, il faut hiérarchiser les fiches au sein des lots, cependant, cela n'impactera pas sur l'ordre dans lequel les

fiches seront réalisées et subsidiées. Les membres souhaitent hiérarchiser cette nouvelle fiche ainsi que l'ancienne fiche 1.1 devenue une fiche du lot 2. Ces choix seront faits lors de la prochaine CLDR, après présentation des deux fiches réécrites.

## 6.5 Autres divers

M. DYKMANS souhaite évoquer la fiche CFS de l'ancien PCDR. Le subside promis par le DR n'a pas été utilisé, il se demande si celui-ci ne pourrait pas être utilisé pour effectuer quelques aménagements (ex. : zone d'attente, quelques panneaux, des bancs, etc.). Malheureusement, comme déjà évoqué, suite au retrait du CGT, le projet ne peut plus voir le jour tel qu'il avait été imaginé ce qui annule tous les subsides promis. La nouvelle fiche PCDR 2.8 *Aménager de manière conviviale le centre du hameau en y intégrant le prolongement du chemin de fer (CFS) visant la dynamisation du secteur touristique en collaboration avec le Centre d'Interprétation de la Pierre (CIP)* permettra déjà de faire quelques aménagements autour du CFS pour le rendre plus attrayant. M. DYKMANS peut partager les aménagements souhaités qui pourront être repris dans cette nouvelle fiche.

Lola DEMBLON propose également de faire des aménagements via le subside BiodiverCité. En effet, 12.000€ sont disponibles par an (dont 2.000€ pour la journée de l'arbre) afin de subsidier des projets sur les communes. Elle doit se renseigner à ce sujet si les aménagements souhaités pourraient être subsidiés plus rapidement que via le PCDR.

M. DYKMANS profite de cette réunion pour inviter les membres présents au *Printemps des musées en Ourthe Vesdre Amblève* le 7 mai 2023. Le chemin de fer de Sprimont vous propose la visite de son nouvel espace muséal aux anciens ateliers communaux à Damré (suivre le fléchage sur la rue J. Potier) combiné avec la visite du Centre d'interprétation de la Pierre et du chemin de fer à Damré.

M. DELVAUX remercie tous les membres pour leur présence et clôture la réunion.

La réunion se clôture à 21h45.